



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 16 septembre 2020

Le conseil est convoqué le mercredi 16 septembre 2020, à 20h, à la salle Alcide d'Orbigny.

Présents : Mmes BERTHONNEAU, BARRÉ, DANIEL, RÉBÉCHAUD, BUROT, DANIEL, BERNARD, MM. BRUNET, NADAUD, BICHON, LAVAUD, SPILMONT, PROUX

Absents excusés : M. GROLLEAU Michel, M. FOUILLET Laurent

Absents avec procuration : M. GROLLEAU Michel à M. NADAUD Sylvain

- Mme BERTHONNEAU Aline est nommée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, les décisions prises en vertu de la délibération du 27 mai 2020

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1 - Validation du lieu temporaire des réunions du conseil municipal :

Vu la fin des mesures dérogatoires mise en place dans le cadre de la pandémie en date du 31 août 2020 ;

Vu les mesures sanitaires à respecter comme le port du masque et la distanciation sociale ;

Considérant qu'il y a lieu de changer le lieu de réunion des conseils municipaux pour une durée temporaire afin de respecter ces mesures liées à la COVID19.

Monsieur le Maire explique que suite à la fin des mesures dérogatoires mise en place dans le cadre de la pandémie en date du 31 août 2020 et les mesures sanitaires à respecter, il y a lieu de changer le lieu de réunion des conseils municipaux pour une durée temporaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réunir le conseil municipal dans la salle Alcide d'Orbigny jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir la salle Alcide d'Orbigny comme salle de conseil municipal jusqu'au 31 décembre 2020.

2 – GRDF – Redevance hébergement des concentrateurs :

Monsieur le Maire explique que la municipalité précédente avait autorisé GRDF à installer des antennes relais sur l'atelier municipal. Ces antennes ont pour utilité la transmission de données des compteurs gaz vers GRDF.

Cet hébergement des concentrateurs est soumis à redevance de la part de GRDF.

Il est demandé au conseil d'accepter la redevance d'hébergement pour les concentrateurs GRDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la redevance d'hébergement pour les concentrateurs GRDF.

3 – Tarif location emplacement camion à pizza :

Monsieur le Maire rappelle que tous les mercredis, un camion à pizza est stationné sur la place de la Liberté.

Comme il occupe le domaine public et est raccordé à l'électricité, il lui est demandé une participation annuelle financière d'un montant de 120 € pour la période du 1/10/20 au 30/09/21.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le camion à pizza à se stationner sur la place de la Liberté moyennant le versement d'une participation de 120 €.

4 – Demande de subvention de l'Art'Tisane pour leur évènement du 19 septembre 2020 :

Monsieur le Maire informe que le café associatif L'Art'Tisane organise un festival et l'exposition de produits locaux le samedi 19 septembre 2020.

L'association demande à la municipalité l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de cette manifestation. Les frais engendrés par l'association sont de 1 200 €.

Monsieur le Maire explique que cette année aucune manifestation n'a eu lieu sur la commune, le salon du livre annulé et la venue d'Hoyos également. Il n'y aura pas de subvention complémentaire distribuée.

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle pour cette organisation au centre bourg pour un montant de 800 €.

Il souhaite que le centre bourg soit mis en avant. Il rappelle l'organisation de la manifestation. Samedi à partir de 16h jusqu'à minuit, se déroulera un marché des producteurs, deux groupes de musiques vont venir jouer dans le jardin, les gens devront rester assis. Le masque sera obligatoire en extérieur et il y aura de la restauration sur place.

Lucie Morisset invite ses collègues à venir découvrir le café associatif en semaine et à aller prendre un thé ou autres boissons ainsi que des repas à des prix très attractifs. Des expositions d'artisans ont lieu régulièrement, l'association a envie de faire bouger les choses et la terrasse extérieure fonctionne bien.

Le rôle de l' élu est d'aider les associations.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De verser une subvention exceptionnelle de 800 € dans le cadre de l'organisation du festival

5 – CDD – Contrat pour la mairie (ménage des bâtiments communaux) et le périscolaire :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux et également la mission, dans le cadre du périscolaire, d'encadrer les enfants pendant le temps du repas et les Temps d'Activités Périscolaires.

Ce recrutement est lié suite à la fin d'un contrat au 30 juin 2020.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 326, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 24 août au 31 décembre 2020 pour un temps de travail de 147.70 heures par mois.

Monsieur le Maire informe que lors des recrutements, il est demandé une formation CAP petite enfance ou équivalent au minimum.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

6 - CDD – Contrat pour la mairie (ménage des bâtiments communaux)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux.

Ce recrutement est lié à un arrêt de travail jusqu'au 5 octobre d'un agent de cuisine. Il a entraîné le glissement d'un autre agent interne qui était intéressé pour ce remplacement. Pascal Proux demande si l'agent est au courant qu'après ce remplacement elle va reprendre son poste qu'elle occupait avant. Monsieur le Maire lui répond dans l'affirmative. Cependant, notre agent interne doit être remplacé sur ses fonctions actuelles. Une augmentation de temps de travail a été proposée et acceptée par certains agents interne. Nous devons recourir à un recrutement partiel pour combler les heures libérées (12h) et non comblées sur les collègues.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 326, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 16 septembre au 5 octobre 2020 pour un temps de travail de 12h/semaine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le renouvellement du contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

7 - Ecole : Changement des horaires de l'école :

Le maire de la commune de Sainte Verge,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 521-3,

Vu les mesures sanitaires en vigueur liées à la COVID19 dans les établissements scolaires,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les horaires de classes pour une meilleure organisation de la restauration scolaire,

Monsieur le Maire explique que suite à l'application des règles de distanciation et de désinfection entre les 2 services dans le restaurant scolaire, il est nécessaire de modifier les horaires des classes de CE et CM de l'école Maurice Martinon.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les horaires des CE et CM seront les suivants :

9h-12h10 et 13h40-15h ou 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 9h-12h le mercredi.

Pas de changement pour les élèves de la maternelle au CP.

Une demande à l'inspection académique a été faite mais celle-ci a été refusée. D'un commun accord avec la directrice de l'école, il a été décidé d'appliquer ces nouveaux horaires afin d'accueillir les

enfants à la cantine dans des conditions nous permettant un temps de ménage minimum entre les deux services.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider le changement des horaires des classes de CE et CM de l'école Maurice Martinon pour l'année scolaire 2020-2021.

8 - Validation des règlements intérieurs de la Cantine, des Temps d'Activités Périscolaires et du Transport scolaire :

Monsieur le Maire fait lecture des règlements intérieurs de la cantine, des Temps d'Activités Périscolaires et du Transport scolaire.

Il explique que la charte de la cantine est lue tous les ans aux enfants lors d'un déjeuner avec eux mais cette année avec le Covid cela n'a pas pu être fait pour le moment. Ce moment est un moment d'échange.

Monsieur le Maire fait un petit point sur la rentrée scolaire 2020.

Il informe que lors de la rentrée, les parents étaient exceptionnellement autorisés à pénétrer dans la cour de l'école mais uniquement cette journée-là. Sinon, cela leur est interdit. L'école n'est pas touchée par une fermeture de classe, bien au contraire. En terme de discipline sur le port du masque, sur le parvis de l'école c'est compliqué. Certains parents ne le mettent, il faut faire des rappels à l'ordre. Au niveau de l'organisation périscolaire, la garderie est organisée sur deux lieux. Dans la cantine, il a été procédé au changement des tables qui étaient rondes par des rectangles pour le respect des distances en fonction du nombre d'élèves accueillis. Les TAP sont maintenant organisés par classe, divisée en 2, et plus par groupe de classes mélangées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider les règlements intérieurs de la cantine, des Temps d'Activités Périscolaires et du Transport scolaire.

9 - Présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2019 du SEVT :

Monsieur le Maire fait lecture du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2019 du SEVT.

Laurent Bichon, membre de la commission SEVT, informe qu'une visite de l'usine va avoir lieu le mercredi 23 septembre.

Le conseil prend acte du rapport.

10 - Validation de la création de réseaux d'eaux pluviales sur Pompois et demande de subvention :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un réseau d'eaux pluviales rue Henri Bodin sur Pompois suite aux inondations de 2018. L'objectif à atteindre, détourner les eaux de pluie de façon à ce qu'elles ne se déversent pas dans le ruisseau de Pompois.

Les travaux s'étendraient de la rue des paraudières jusqu'à l'entente amicale de Pompois.

Dans le cadre des 1000 chantiers financés par le Département, la commune va faire une demande de subvention pour financer le projet à 50%. Le coût des travaux, pour la commune, reviendrait à 5000 € HT.

Les travaux devraient débuter en décembre 2020.

Il est demandé au conseil de valider les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales sur Pompois et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département dans le cadre des 1000 chantiers.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider les travaux de création de réseaux d'eaux pluviales sur Pompois et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département dans le cadre des 1000 chantiers.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs au dossier.

11 - Validation de la création d'un parking en cœur de village et demande de subvention :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter des places de stationnement supplémentaires dans le centre bourg pour les services publics et les utilisateurs de locaux associatifs.

Dans le cadre des 1000 chantiers financés par le Département, la commune va faire une demande de subvention pour financer le projet à 50%. Le coût des travaux, pour la commune, reviendrait à 5000 € HT.

Les travaux devraient débuter en décembre 2020.

Il est demandé au conseil de valider la création d'un parking en cœur de village et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département dans le cadre des 1000 chantiers.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider les travaux de la création d'un parking en cœur de village et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département dans le cadre des 1000 chantiers.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs au dossier.

12 - Validation du ravalement de façade de la maison des associations et demande de subvention :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de terminer les travaux de la maison des associations.

En effet, une première phase de travaux d'aménagement intérieur avait été faite par la précédente mandature. Maintenant, dans une deuxième phase, il est nécessaire de se concentrer sur l'aménagement extérieur avec le ravalement des façades.

Dans le cadre des 1000 chantiers financés par le Département, la commune va faire une demande de subvention pour financer le projet à 50%. Le coût des travaux, pour la commune, reviendrait à 5000 € HT.

Les travaux devraient débuter en décembre 2020.

Il est demandé au conseil de valider les travaux de ravalement de façade de la maison des associations et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département dans le cadre des 1000 chantiers.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De valider les travaux de ravalement de façades de la maison des associations et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département dans le cadre des 1000 chantiers.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs au dossier.

Questions diverses :

Réunion jeunes :

Annabelle BARRÉ informe qu'une réunion a été organisée avec les jeunes de la commune le 27 août où 3 élus étaient présents (Annabelle BARRÉ, Aline BERTHONNEAU et Martial BRUNET)

Lucie MORISSET fait part qu'elle a été étonnée que les élus ne soient pas mis au courant et d'apprendre l'organisation de cette réunion dans les journaux ou par des collègues. Elle aurait aimé

juste un mail pour avertir de cette réunion. Mais elle fait remarquer que l'initiative est très intelligente. M. BRUNET s'engage à être plus vigilant pour les prochaines réunions avec les jeunes !!

Il y avait 17 jeunes, la réunion a duré un peu plu d'1h.

Les jeunes se sont exprimés sur leurs souhaits, ont fait part de remarques sur l'existant. Ils ont parlé du Pâtis où ils souhaiteraient des bancs, un robinet, des poubelles (tri déchets), clôturer le city stade, mettre de la lumière, travailler sur l'accès aux personnes handicapées, pouvoir rentrer leurs motos au Pâtis.

Dans le bourg de Ste Verge, il est demandé l'ouverture du city stade à côté de l'école.

Il a été question d'un foyer des jeunes mais pas dans le bourg mais pas trop loin non plus. Certains jeunes sont prêts à s'investir. Sébastien Auger du CSC a été contacté sur ce dossier. C'est lui coordonne celui qui se monte sur Louzy.

Une réunion très constructive.

Les plus âgés ont pris plus facilement la parole que les plus jeunes. Les parents n'étaient pas présents.

Ils souhaiteraient pouvoir participer plus au 14 juillet.

Ils ont même proposé des animations, comme le petit palet.

En fin de réunion, il a été question de la pétition à Pompois. M. BRUNET a insisté sur le rappel à la loi. Il a encouragé les jeunes présents :

- à se faire le porte-parole auprès de leurs camarades de Ste Verge ou des environs
- à s'engager à ne plus « déborder » dans l'inacceptable pour le bien être de chacun.

La gendarmerie et la police ont été informés de ces débordements.

M. BRUNET va rencontrer les enfants concernés avec leurs familles.

Il faut donner un temps de paroles à ces jeunes, ces réunions vont être reconduites et en plus ils sont demandeurs.

Application intramuros :

La Communauté de Communes du Thouarsais met à disposition des communes membres une application téléphone « Intramuros » qui sert à informer les habitants d'évènements sur la commune, d'informations générales et de pouvoir faire à terme des signalements. Le coût pour la commune est de zéro euro. La CCT prend tout à sa charge. Il va nous falloir encourager tous les habitants de la commune à s'approprier cette application gratuite à installer sur **les portables et/ou ordinateurs.** **Donnez le lien**

Trésorerie :

La trésorerie se porte bien.

Un bilan synthèse avait été adressé aux conseillers. Une réunion commission finances aura lieu avant la fin de l'année.

Budget participatif 79 :

Monsieur le Maire présente le budget participatif 79.

Des dossiers sont en liste sur le Thouarsais. Il faut aller voter avant le 2 octobre. Chaque personne peut voter pour 3 à 6 dossiers.

Commission de contrôle (Elections) :

Afin de constituer la commission de contrôle pour les élections, 5 membres sont nécessaires : 3 élus de liste majoritaire et 2 élus de la seconde liste :

Se portent volontaires : Isabelle REBECHAUD, Maryline DANIEL, Lucie MORISSET, Pascal PROUX, Aurélie BERNARD.

Commissions communautaires :

Un point est fait sur l'attribution des postes aux postes des commissions communautaires.

Plan vélo :

Une réunion de terrain a eu lieu vendredi dernier.

Ce projet fait partie d'appel à projet qui finance à 50% les travaux. Les communes concernées sont Thouars, Louzy et Ste Verge et la CCT et l'axe concerné par le projet est l'axe du rond-point de l'hippodrome jusqu'au rond-point de la vasque. C'est la CCT qui pilote le projet. Nous avons 4ans pour le faire. Le choix retenu est une piste cyclable protégée par un terre-plein sur l'axe du rond-point du petit rosé jusqu'au carrefour du crédit agricole.

Nous allons donc devoir refaire le trottoir côté Ste Verge.

Projet maestro :

Monsieur le Maire présente le projet Maestro aux élus.

Recensement population 2021 :

Monsieur le Maire informe qu'il manque toujours une personne pour le recensement de la population 2021.

Aurélie BERNARD propose Mme Descous Bérangère rue du treillebois qui est en recherche d'emploi actuellement.

Visite des biens communaux :

Maryline DANIEL demande si, comme sous la précédente mandature, il y aura la possibilité de visiter les biens communaux. Monsieur le Maire explique qu'actuellement, avec la crise sanitaire, cela semble compliqué.

Résumés des réunions :

Maryline DANIEL demande s'il serait possible que les référents des différentes commissions fassent un résumé de leurs réunions.

M. BRUNET propose d'adresser les comptes-rendus des différentes réunions à ceux qui le souhaiteraient.

Affaire Chauvat :

Monsieur le Maire informe que le dossier Chauvat est enfin clos. En juillet, lors d'une médiation, il a été trouvé un terrain d'entente.

La commune échappe à une longue procédure !!

Projet rue des chênes :

Laurent Spilmont demande où en est le projet de la rue des chênes.

Monsieur le Maire explique qu'il va être présenté un projet pluriannuel des futurs chantiers sur les 6ans et que la rue des chênes en fera partie.

Fibre :

Il est rapporté des problèmes d'internet sur la commune. Monsieur le Maire informe que la fibre n'arrivera qu'au plus tard fin 2025 sur la commune. Il s'agit d'un plan de déploiement contractualisé entre Orange et le Département.

Rats sur Pompois :

Aurélie BERNARD nous fait part que des habitants de Pompois sont envahis par des rats.

Monsieur le maire est surpris car il n'y a eu aucune information remontée en mairie.

Un dératiseur a été contacté par un habitant de Pompois qui lui a expliqué, qu'à cause de la sécheresse, les rats remontent pour trouver de la fraîcheur car les sols sont secs.

Le service assainissement de la Communauté de communes va être contacté cette semaine.

Il est demandé un recensement des personnes concernées par cette problématique. Ce groupement de personnes pourrait se regrouper pour avoir un tarif préférentiel pour l'intervention d'un dératiseur.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 14 octobre à la salle Alcide d'Orbigny.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,